****

**COMITÉ SYNDICAL**

**FINANCES**

**Délibération n°1**

**SEANCE DU 10 MARS 2025**

L’an 2025, le 10 mars à 10H00, s’est réuni au siège de Territoire d’énergie Ardèche à Privas, le Comité syndical du SDE07, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 51

Excusés : 9

Membres votants : 51

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Vice-Président présente aux membres du Comité Syndical, le budget primitif 2025 du SDE07.

Il rappelle la création d’Autorisation de Programme et d’Autorisation d’Engagement avec les Crédits de Paiement associés :

En fonctionnement :

**Gestion de la maintenance « Eclairage Public »** :

AE de 2023 à 2027 d’un montant de 9 000 000M€

CP 2025 : 1 900 000€

**MDE «  Contrat chaleur »** :

AE de 2024 à 2027 d’un montant de 6 200 000€ Compte tenu des modalités d’exécution du contrat, **il convient de requalifier l’AE en AP.**

CP 2025 : 2 254 864€

**Gestion des « Audits Energétiques »** :

AE de 2025-2026 d’un montant de 1 000 000€

CP 2025 : 500 000€

**Gestion de la maintenance des objets connectés** :

AE de 2025-2028 d’un montant de 500 000€

CP 2025 : 100 000€

En investissement :

**Programmation travaux « Eclairage Public »** :

AP de 2023 à 2027 d’un montant de 25 500 000€

CP 2025 : 8 500 000€ (hors travaux coordonnés)

**Programmation travaux « Electrification rurale » :**

AP 2021 d’un montant de 4 701 407,98€ et CP 2025 à hauteur de 2 798 377,56€

AP 2022 d’un montant de 6 293 725€ et CP 2025 à hauteur de 2 471 247,73€

AP 2023 d’un montant de 10 977 412€ et CP 2025 à hauteur de 3 620 000,00€

AP 2024 d’un montant de 11 973 279€ et CP 2025 à hauteur de 3 600 374,71€

AP 2025 d’un montant de 14 000 000€ et CP 2025 à hauteur de 3 510 000,00€

**Locaux TE07 « Restructuration »** :

AP 2025-2026 d’un montant de 2 500 000€

CP 2025 : 2 000 000€

**Création d’un réseau d’objets connectés** :

AP 2025-2028 d’un montant de 3 000 000€

CP 2025 : 600 000€

**I – La section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement de l’année 2025, sont estimées à la somme de 19 717 620,00€ et comprennent :

* les redevances des concessionnaires à hauteur de 2 200 000€
* la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d’Electricité : 8 886 336€

Les dépenses de fonctionnement liées à l’administration du Syndicat sont estimées, quant à elles, à

10 370 934€ figurant aux chapitres 011 et 012 :

Une partie de l’excédent de fonctionnement 2024 est reportée sur le BP 2025, à hauteur de 1 000 000€

**L’équilibre de la section de fonctionnement s’établit à la somme de 19 717 620,00€, avec les opérations d’ordre**.

**II / La section d’investissement**

En section d’investissement, deux domaines sont distingués :

***1/ les investissements qui se rapportent à l’administration générale***

**Les dépenses** : Travaux d’aménagements de bureaux, acquisition matériel informatique, nouveaux logiciels et mobiliers soit 2 290 000€.

***2/ les investissements qui se rapportent à l’exercice de la maîtrise d’ouvrage***

**Les dépenses** :

* Travaux ER pour un montant de 16 000 000€
* Travaux sous Maîtrise d’Ouvrage Déléguée 6 989 925€
* Compétence Eclairage Public  10 593 933€
* Création d’un réseau « Objets connectés »  800 000€
* Subventions CEE aux communes 600 000€

**Les recettes**:

* La TVA reversée par le Concessionnaire (reliquat depuis le changement de régime de perception de TVA intervenu en 2023) et les remboursements des communes pour les travaux réalisés pour leur compte et faisant l’objet d’un étalement pour 3 315 685€ ;
* Les participations pour 12 940 155€ (FACE, Télécommunications et collectivités) auxquelles s’ajoutent celles au titre des MOT (7 691 886€) ;
* L’excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 1 298 507,87€

**L’équilibre de la section d’investissement s’établit à 44 448 171,77€ avec les restes à réaliser, les opérations d’ordre et la dette constatée des communes à l’égard du Syndicat.**

Le Comité Syndical,

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

* **DECIDE le budget primitif 2025 tel que présenté ;**
* **DECIDE de donner**

**Le Vice-Président propose aux membres du Comité syndical de :**

**- de voter le budget primitif 2025 tel que présenté ;**

**- de donner délégation au Bureau pour la gestion des investissements dans la limite du budget annuel alloué aux opérations, y compris de modifier la répartition entre opérations ;**

**- de donner délégation au Bureau pour définir les différents modes de passation des marchés publics de l’exercice ;**

**- de donner délégation au Bureau pour ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie.**

**- de donner délégation au Bureau pour solliciter tous les financeurs dans le cadre de la programmation des opérations d’électrification et d’efficacité énergétique (FACE, Département, ADEME, Région, EDF, Etat, Europe, etc…)**

**Ouï cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l’Assemblée décident à l’unanimité, d’adopter cette délibération.**

Le Président

Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le ………………………………………….et de sa publication ou notification.